

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**Séance du mercredi 15 avril 2026****Délibération N° DE 2026 038**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
46	37	43
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
43	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE LUPIAC, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, CAHUZAC Philippe, THIEUX LOUIT Véronique, VILLENEUVE William, LEON Hélène, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, HUSSON Xavier, ANDRIEU Philippe, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, CHAULET Anthony, COUDERC Vannessa, ELORZA Thibaut, GAVARRET Philippe, DE DIEGO André, MORERA Raymond, LEVEQUE Didier, BORDERES Mikaël, BERTOLLA Frédéric, ZAUGG Gilles, PEFFAU Philippe, BACHELLERIE Serge, CAUQUIL Sophie, ESPIE Christiane, GHION Fabien, MARIE Isabelle, GHIO Lisa

Représentés : BROSSARD Sandrine représentée par MORERA Raymond, CAVALIERE Andrew représenté par BRANA Véronique, JAFFRES Victor représenté par CAMAZZOLA Robert, PUJO Maëlle représentée par GHION Fabien, FAURE Francis représenté par MARIE Isabelle, RIVIERE Benoît représenté par GHIO Lisa

Absents et Excusés : MIMALÉ Gérard suppléé par CAZE Mauricette, RAFFIN Hubert suppléé par ELORZA Thibaut, CANTAN Philippe, GEYRES Laurent, CAZES Ophélie

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Véronique THIEUX LOUIT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - ZONE D ACTIVITES 2026

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la ZONE D'ACTIVITES,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la **ZONE D'ACTIVITES** pour l'année 2026,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 169 873,17

En dépenses à la somme de : 2 169 873,17

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Section à section	1 039 922,46
66	Charges financières	25 102,75
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 065 025,21

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	374 063,13
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	161 181,36
75	Autres produits de gestion courante	529 780,72
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 065 025,21

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	1 089 004,28
16	Emprunts et dettes assimilées	15 843,68
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 104 847,96

RECETTES

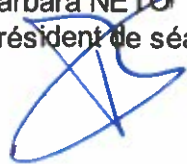
Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	1 039 922,46
16	Emprunts et dettes assimilées	64 925,5
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 104 847,96

ADOPTÉ A LA MAJORITE.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance




Véronique THIEUX LOUIT
Secrétaire de séance



Publié le 21/04/2026
 Transmis à la Préfecture le 21/04/2026

